

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Plaine de Champagne 1 » sur le territoire de la commune d'Euvy (3 éoliennes et 1 poste de livraison) présentée par la société « Parc éolien de la Plaine de Champagne »

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du lundi 19 janvier 2026, à 10 heures, au mercredi 18 février 2026 inclus, à 17 heures, par arrêté préfectoral n° 2025-EP-272-IC sur la demande présentée par la Société Parc éolien de la Plaine de Champagne, filiale de la société EDF Renouvelables France, dont le siège social se situe 43 boulevard des Bouvets – 92000 NANTERRE, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Plaine de Champagne 1 » sur le territoire de la commune d'Euvy composé de 3 éoliennes et de 1 poste de livraison.

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie d'Euvy et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant et une étude d'impact relatif à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie d'Euvy (34 rue Neuve - 51230 EUVY), ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance à la mairie d'Euvy, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par voie électronique sur le lien du registre dématérialisé suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6986/> ou par mail à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquete-publique-6986@registre-dematerialise.fr.

Par la décision n° E25000143/51 du 12 novembre 2025, Monsieur le Vice-président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a désigné Monsieur Jean-Pierre GADON, Commandant de police honoraire, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et, Monsieur Pascal GARET, en qualité de commissaire enquêteur suppléant en cas d'indisponibilité du titulaire, pour siéger aux lieux, jours et heures suivants afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés, en mairie d'Euvy :

- lundi 19 janvier 2026 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- vendredi 30 janvier 2026 de 15 h 00 à 17 h 00 ;
- jeudi 12 février 2026 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- mercredi 18 février 2026 de 15 h 00 à 17 h 00.

Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie d'Euvy, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.marne.gouv.fr (Publications > Appels à projets/consultation > Enquêtes publiques > Enquête publique-Installations Classées pour l'Environnement (ICPE)-Autorisation > Domaine Eolien > Parc éolien de la Plaine de Champagne 1).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne – Service environnement ou en mairie d'Euvy et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.marne.gouv.fr (Publications > Appels à projets/consultation > Enquêtes publiques > Enquête publique-Installations Classées pour l'Environnement (ICPE)-Autorisation > Domaine Eolien > Parc éolien de la Plaine de Champagne 1), pendant un an.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Luc-Olivier CHAMLONG, responsable du dossier, par mail à « luc-olivierchamlong-edf-re.fr » ou par voie postale, à la société Parc éolien de la Plaine de Champagne située 43 boulevard des Bouvets – 92000 NANTERRE.

Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires de la Marne, par mail à l'adresse « ddt-participations-public@marne.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51– Service environnement – Unité procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le

15 DEC. 2025

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité procédures environnementales,


Vincent ROGER